

Discours du président du GART

Cérémonie des vœux du GART - 16 janvier 2018 à Paris

Madame la Ministre chargée des transports, chère Élisabeth Borne,
Merci de votre présence ! C'est une marque d'estime qui nous honore et qui nous va droit au cœur,
Monsieur le 1^{er} Vice-président du GART, cher Roland Ries,
Monsieur le Président de l'AdCF et Vice-président du GART, Cher Jean-Luc Rigaut,
Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues,
Monsieur le Président de l'UTP, cher Thierry Mallet,
Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs des entreprises partenaires du GART,

Je vous remercie très sincèrement de votre présence à ce rendez-vous qui est un moment de convivialité entre les élus du conseil d'administration et les amis du GART, ceci, particulièrement cette année où nous nous retrouvons sur cette belle embarcation.

Avant d'aller plus loin, je voudrais avoir une pensée pour deux élus très actifs au sein du GART qui nous ont récemment quittés. Il s'agit d'André Gervais, Vice-Président Transports de la Métropole de Dijon, et de Christian Parra, ancien Vice-président de la Métropole du Grand Nancy qui nous a quitté le 5 janvier dernier. Le GART leur doit beaucoup et ils nous manqueront.

L'année écoulée a été particulièrement riche en événements inattendus que ce soit au plan de la politique nationale ou en ce qui concerne notre secteur d'activité. À cet égard, je voudrais citer un autre disparu de l'année 2017 : Jean d'Ormesson. Au lendemain de sa réception à l'Académie Française, il expliquait, dans Le Figaro du 19 octobre 1973, que le passé n'a de sens et de valeur que s'il regarde vers l'avenir. C'est donc bien pour servir et inspirer 2018 que j'évoquerai quelques actions menées par le GART en 2017 dans un monde des transports qui évolue à la vitesse grand V.

Fortement impacté par les réformes territoriales introduites par les Loi MAPTAM et NOTRe dont une des conséquences a été la diminution du nombre de nos adhérents régionaux et départementaux, le GART, en 2017 et pour répondre aux nombreux défis de la mobilité durable, a mis en œuvre son plan stratégique basé sur plusieurs axes :

- La gouvernance,
- Le numérique,
- La transition énergétique,
- Le financement,
- La ville dense,
- Le périurbain et les villes moyennes.

Il est intéressant de constater que ces thématiques correspondent presque exactement à celles qui ont été identifiées comme prioritaires lors des Assises de la Mobilité et qui structureront la future Loi d'Orientation sur les Mobilités confirmant en cela les bonnes intuitions du GART.

Si l'on cherche à caractériser ses mutations par quelques mots clés, on est amené à proposer trois axes : électrification, automatisation, digitalisation. Il est donc important que les élus responsables de transports intègrent ces axes prospectifs qui préfigurent la mobilité de demain. Nous devons toujours être en veille et suivre les sujets qui peuvent connaître des développements aussi importants qu'inattendus !

La dépenalisation du stationnement est un exemple typique qui montre à quel point un sujet que l'on n'avait pas forcément mis au premier rang des priorités peut, selon les circonstances, prendre une importance majeure.

Profitons d'ailleurs de cette évocation de la décentralisation du stationnement pour faire un arrêt sur image à propos de cette réforme fondamentale pour la qualité de vie dans nos centres-villes et pour la santé publique. Quand nous avons lancé l'idée de cette réforme, nonobstant son adoption réussie dans une demi-douzaine de pays européens, tout le monde prédisait que nous courrions à l'échec. Cet échec était d'ailleurs probable tant le lobby des opposants était puissant y compris au sein de la haute administration et sur le terrain. Avec l'aide des autres associations d'élus, en particulier, l'AdCF, France Urbaine, l'AMF et la Fédération des EPL mais aussi de quelques parlementaires motivés comme Jean-Jacques Filleul ou René Vandierendonck et, in fine, un soutien sans faille du Gouvernement incarné par le Préfet Rouvé, délégué interministériel à la décentralisation du stationnement que je salue, nous y sommes arrivés. Depuis le 1er janvier 2018, la réforme est entrée en vigueur.

Si j'en crois les premiers chiffres qui nous sont parvenus, il faut se féliciter du civisme de nos concitoyens au plan national. Je ne vous donnerai qu'un seul exemple : À Paris, où le système antérieur subissait 90 % de fraude, entre le 1^{er} et le 6 janvier, 53.000 forfaits de post stationnement ont été émis et, dans le même laps de temps, plus de 3.000 ont été immédiatement payés à l'horodateur. La recette du stationnement payant sur voirie est montée à 2,4 M€ soit 40 % de plus que pour la même période l'an passé... Bien entendu, il nous faudra attendre plusieurs mois pour confirmer le succès mais, aujourd'hui, nous voyons un certain nombre de signaux positifs dont ceux des médias qui ont été finalement plus modérés que nous le craignons.

En 2017, nous avons aussi beaucoup travaillé sur les Assises de la Mobilité que vous avez, Madame la Ministre, lancés en septembre dernier. Nous avons pu apporter à cette démarche les conclusions et préconisations des États Généraux de la Mobilité Durable que nous avons organisés avec nos amis de l'UTP, de la FNTV, de Régions de France, de la FNAUT et de TDIE.

De ces États Généraux, nous avons tiré 70 propositions pour la mobilité des français dont 7 d'entre elles ont été présentées comme étant prioritaires :

1. La création d'un Ministère des Transports de plein exercice (proposition déjà mise en œuvre en votre personne Madame la Ministre),
2. Une loi de programmation financière sur le quinquennat (cette proposition sera mise en œuvre dans le cadre de la future Loi Mobilité qui intégrera les propositions du Conseil d'Orientation des Infrastructures)
3. La sanctuarisation du Versement Transport que vous avez réaffirmée lors de la conclusion des Assises de la Mobilité mais qui nous paraît potentiellement menacée par l'idée, portée par Bruno Le Maire, de doubler les seuils sociaux,
4. L'ouverture de l'exploitation des trains régionaux à la concurrence et nous attendons avec impatience la conclusion des travaux de Jean-Cyril Spinetta et leur traduction législative,
5. Le soutien financier à l'acquisition de véhicules de transport public à faibles émissions,
6. L'indispensable abaissement de la TVA sur le transport public du quotidien à 5,5 %,
7. La réforme de l'exercice du droit de grève et du droit de retrait.

Nous avons eu l'occasion d'échanger avec vous ce matin sur les mesures qui émergent des Assises de la Mobilité et qui ont vocation à figurer dans la future Loi d'Orientation sur les Mobilités. Nous sommes très heureux de constater que la parole des élus et des techniciens du GART est écoutée par votre Ministère. Au risque d'un certain manque de modestie, il me semble que ce dialogue est un gage de succès pour la future Loi et vous pouvez compter sur nous pour continuer à contribuer à ce travail avec enthousiasme.

D'autres mesures pourront émerger conjointement des Assises de la Mobilité et d'autres Assises : je pense plus précisément aux Assises des Outre-mer, mises en place par Annick Girardin. Permettez-moi, à cet égard, de saluer le très important travail de Monsieur Jacques Bangou, Vice-président de la Communauté d'agglomération Cap Excellence, et maire de Pointe-à-Pitre, qui a été un remarquable président de la commission Outre-mer du GART et avec qui j'ai eu le grand plaisir, ce matin lors du Conseil d'administration du GART, de vous remettre le premier Memorandum concernant la mobilité en Outre-mer. Que Monsieur Bangou, ainsi que ses collègues de la commission outre-mer du GART, soient remerciés pour cette importante contribution.

Enfin, je voudrais aussi remercier tous les élus de notre association, ses partenaires et, bien entendu, notre vaillante équipe permanente, dirigée par son Directeur Général, Guy Le Bras, qui n'a pas ménagé ses efforts pour nous aider à être pertinents et efficaces.

L'an dernier, pour conclure mes propos à l'occasion des vœux, j'avais cité Jean-Christophe Victor que nous avons invité pour le trentième anniversaire du GART et qui nous avait convaincu de l'impossibilité d'une croissance infinie dans un monde fini. Cette année, j'aimerais citer l'autre personnalité que nous avons en 2011. Il s'agit du futurologue Joël de Rosnay et il nous incitait, lui, à agir pour transformer « l'égo-citoyen » en « éco-citoyen ». Comme il le disait, « l'égo-citoyen, c'est le chacun pour soi et l'éco-citoyen c'est le chacun pour tous ».

Faisons de 2018 l'année du « chacun pour tous » ! Pour bien commencer sur ce chemin, je vous réitère tous mes vœux personnels de bonne et heureuse année, je vous remercie de votre présence et je vous invite à partager un moment de convivialité en levant le verre de l'amitié.

Seul le prononcé fait foi.